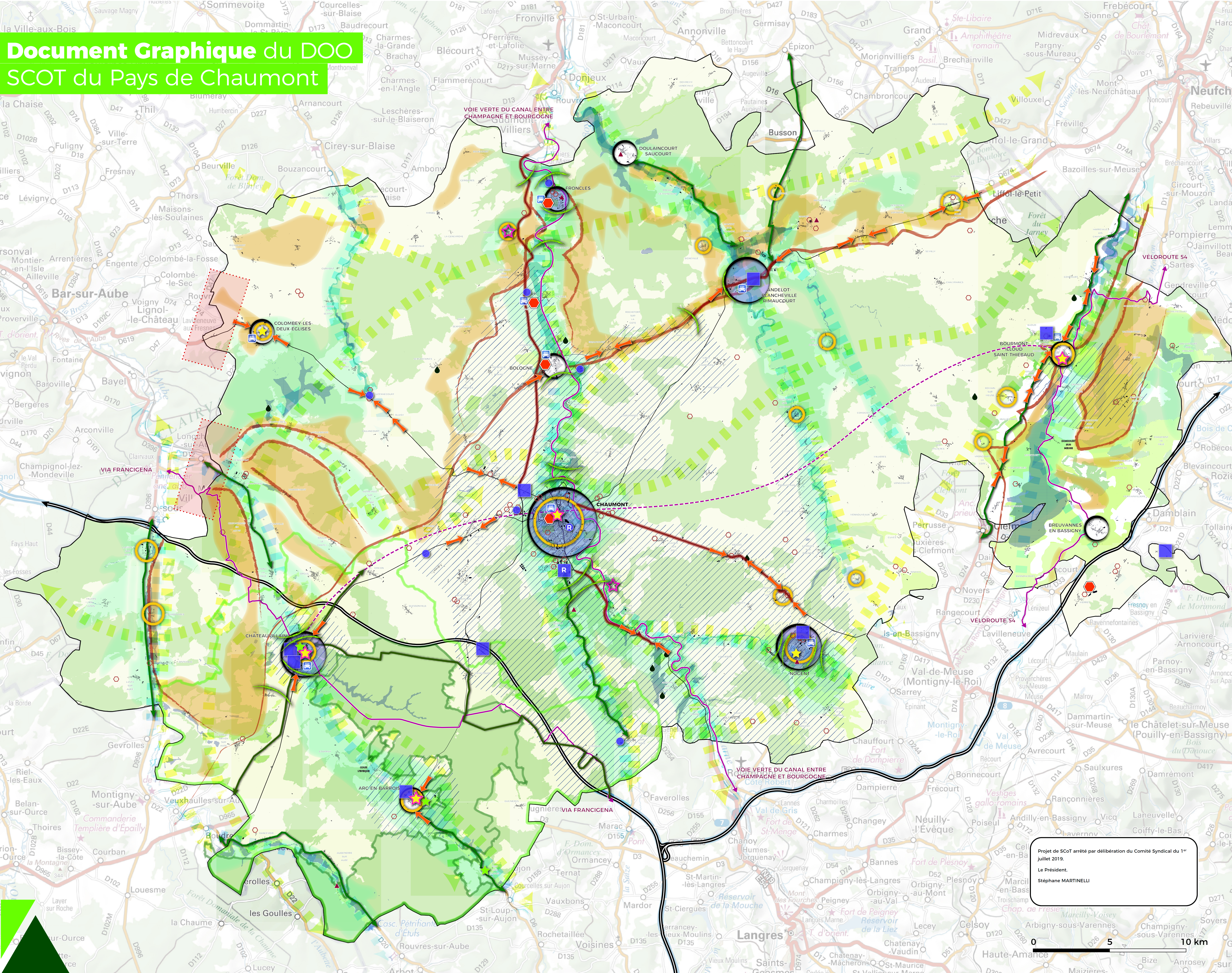


Document Graphique du DOO

SCOT du Pays de Chaumont



FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Principaux sites touristiques à aménager
- Station touristique potentielle du Parc National
- Grand itinéraire touristique à valoriser
- Grand itinéraire touristiques à aménager
- Espace en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
- Site économique d'échelle SCOT susceptible d'accueillir un développement de plus de 3 hectares
- Autre site économique d'échelle SCOT
- Site d'activité économique à enjeux de renouvellement/densification
- Polarité accueillant une ou plusieurs localisations préférentielles pour les commerces de plus de 500 m² de surface de vente

RÉUNIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES POPULATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- Principales polarités à conforter dans leurs différentes fonctions (démographie, logements diversifiés, services et commerces, emploi)
- Pôle gare à valoriser
- Espace de covoiturage à aménager/conforter

VALORISER LES RESSOURCES ET RICHESSES ENVIRONNEMENTALES

- Puits de captage à enjeu de protection prioritaire
- ICPE (agricole, industriel, carrière)
- BASOL (site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage)
- Zone inondable (PPRI, AZI, PSS)
- Corridor écologique (milieux forestiers et milieux ouverts)
- Corridor écologique (milieux humides et aquatiques)
- Réservoirs de biodiversité : milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité : milieux ouverts
- Réservoirs de biodiversité : milieux aquatiques ou humides

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

- Vallée aux caractéristiques à protéger (paysages, prairies, ripisylves, patrimoine bâti et vernaculaire, encadrement du bâti agricole)
- Plateau de grandes cultures à enjeux de développement de la trame végétale, d'encadrement du bâti agricole et de gestion douce des transitions avec les espaces urbanisés
- Secteur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne (aire du cœur / aire d'adhésion) à enjeux de renforcement des objectifs de rénovation et d'encadrement de la qualité des constructions
- Espace en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace agricole et de qualité des constructions
- Ligne de côte et paysage visuellement exposé à protéger
- Village perché ou village-repère à valoriser et protéger
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Pôles de l'armature urbaine dont les centralités présentent des enjeux de revitalisation
- Route Paysage / Grand itinéraire du Parc National à valoriser
- Tronçon routier à requalifier
- Entrée et traversée de bourg le long des axes routiers majeurs, à traiter qualitativement
- Coupure verte à maintenir
- Porte d'entrée du territoire à soigner

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Axe autoroutier
- Tache urbaine

Projet de SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2019.
Le Président,
Stéphane MARTINELLI

0 5 10 km



Document Graphique du DOO
SCOT du Pays de Chaumont

Projet de SCOT arrêté par délibération du Conseil syndical du 10 juillet 2019.
Le Président,
Stéphane MARTINEAU

Le Président
Championnais
10 km

URBICAND

Projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical du 10 juillet 2019.

Le Président,
Stéphane MARTINELLI

Le Président
Champigny sous Varannes